

# ANNEXE ARTICLE 8 DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS DU DISTRICT D'EURE-ET-LOIR

## Annexe Article n°8, avec :

Pour la D1, les modifications résultants de l'article n°7 du règlement des championnats « Sénior masculin » de Ligue.

Pour la D2, la D3 et la D4 les modifications résultant de l'Assemblés Générale du District du 29 Septembre 2017 (D3, D4) et l'Assemblée Générale du 4 Juin 2018 (D2)

### **CHAMPIONNAT**

# **OBLIGATIONS EQUIPE JEUNES**

# Départemental 1

Une équipe à 11 et une équipe à 8 ou à 5, en catégorie Football animation pour répondre aux obligations régionales en cas d'accession.

SANCTIONS : tout club qui ne satisfera pas aux obligations ci-dessus sera sanctionné comme suit :

## 1 ere année d'infraction :

Une équipe senior d'un club ne pourra accéder à la division supérieure. Si deux ou plusieurs équipes du même club sont concernées, cette mesure ne s'applique qu'à l'équipe du club hiérarchiquement supérieure.

# 2ème année d'infraction :

- 1 Une équipe senior du club ne pourra accéder à la division supérieure (idem 1ère année)
- **2** Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités.

## 3ème année d'infraction :

Rétrogradation en division inférieure de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club.

Entente acceptée pour les équipes demandées ne bénéficiant qu'à un seul club.

#### 2 Arbitres

\_\_\_\_\_

Obligation d'assister à la réunion d'information de début de saison.



# Départemental 2

Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13, U12) et 1 équipe à effectif réduit dans une autre catégorie (U7 ou U9 ou U11). Entente acceptée pour les équipes demandées ne bénéficiant qu'à un seul club.

\_\_\_\_\_\_

## 1 Arbitre

# Départemental 3

Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit en catégorie football animation.

Entente acceptée pour l'équipe demandée ne bénéficiant qu'à un seul Club.

\_\_\_\_\_

## 1 Arbitre

# Départemental 4

Une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit en catégorie football animation.

Entente acceptée pour l'équipe demandée ne bénéficiant qu'à un seul club.

\_\_\_\_\_\_

# 1 Arbitre